

TARIFS applicables au 1^{er} mars 2017

Type de prestation	Tarif	A qui s'adresse-t-il
TARIF PLEIN		
<p>☞ Interprétations</p> <p>Entretien / Traduction / Téléphonie</p> <p>Réunion / formation / commission</p> <p>Grande réunion / conférence supérieure / séminaire / Assemblée Générale</p>	<p>Montant pour 1 heure / 1 interprète, les jours ouvrables (du lundi au samedi, hors dimanche et fériés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 68.00 € • 75,00 € • 93.75 € <p>Majoration de 50% les dimanches et jours fériés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes entendantes • Administrations • Entreprises • Associations • Personnes sourdes non inscrites au service LSF 29 • Associations de sourds hors convention • Etc.
<p>☞ Déplacements et immobilisation des interprètes</p> <p>Forfait déplacement et immobilisation sur Brest</p> <p>Déplacement et immobilisation pour 1 interprète hors Brest (*)</p> <p>Déplacement et immobilisation pour 2 interprètes hors Brest (*)</p> <p><i>* Les frais de déplacement et d'immobilisation des interprètes comprennent :</i> <i>- l'application d'un barème kilométrique incluant la dépréciation du véhicule, les dépenses courantes d'entretien et de réparation, les frais de carburant, et les taxes et primes d'assurance,</i> <i>- le coût du temps d'immobilisation des interprètes.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10.00 € • 1.15 € / kilomètre / 1 interprète • 1.75 € / kilomètre / 2 interprètes ou plus 	
TARIF PERSONNES SOURDES		
<p>Interprétation, déplacement et immobilisation des interprètes</p> <p>Le service LSF 29 est financé par le Conseil Général du Finistère pour développer la participation sociale des sourds du département. A ce titre, les prestations du service LSF 29 sont donc gratuites pour les sourds Finistériens admis au service. Ces prestations sont assurées du lundi au samedi (9 h- 17 h, sauf exception).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes admises au service LSF 29.
TARIF ASSOCIATION DE SOURDS		
<p>Convention annuelle comprenant :</p> <p>7 interprétations maximum</p> <p>5 téléphonies/traductions maximum</p> <p>Forfait déplacement et immobilisation sur le Finistère</p> <p>Les frais de déplacement seront facturés en sus (tarif plein) pour tout déplacement hors Finistère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 70€ / 1 interprétation • 10€ / 1 téléphonie/traduction • 10.00 € 	<p>Associations de sourds du Finistère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CDSF • ASF • ASC • ASSB29 • APES 29

A noter : Le service LSF 29 évaluera le nombre d'interprètes nécessaire à mobiliser en fonction de la situation d'interprétation.